

Schéma de mise en valeur de la mer Golfe du Morbihan

Dossier d'enquête publique



C – Avis émis sur le projet de SMVM

C5 – Accord du préfet maritime au titre de l'article 12 du décret n°86-1252 du 5 décembre 1986 relatif au contenu et à l'élaboration des schémas de mise en valeur de la mer



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Brest, le 31 OCT 2019

N° 0-31016-2019/PREMAR ATLANT/AEM/ENV/NP



PRÉFECTURE MARITIME
DE L'ATLANTIQUE

Division action de l'État en mer

Bureau Environnement marin

Le vice-amiral d'escadre Jean-Louis Lozier
préfet maritime de l'Atlantique

à

Monsieur le préfet du morbihan
(à l'attention de la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan)

OBJET : projet de révision du schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du Golfe du Morbihan.

RÉFÉRENCE : votre courrier du 21 octobre 2019.

-

En réponse à votre courrier cité en référence, je donne mon accord pour la soumission à l'enquête publique du SMVM du Golfe du Morbihan révisé en application des dispositions de l'article 12 du décret n° 86-1252 du 5 décembre 1986 relatif au contenu et à l'élaboration des SMVM.

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- DDTM 56
- PREFECTURE DU MORBIHAN

COPIES :

- PREMAR ATLANT/AEM (ADJ - CDIV – ENV)
- Archives (dossier d'affaire – D10)